

## **LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES**

Les intérêts à sauvegarder sont les suivants :

**Le milieu naturel** : à l'heure actuelle, la zone étudiée se situe en dehors de tout secteur protégé au titre des espaces naturels remarquables. Les cortèges floristiques et les habitats relevés présentent une sensibilité moyenne.

**Les eaux souterraines** : bien que le site soit situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, la qualité des eaux souterraines est à préserver et à protéger de toute pollution par déversement de produits divers, notamment pétroliers.

**Les eaux superficielles** : le cours d'eau le plus proche est l'Oise, coulant au plus proche à 500 m à l'Ouest des terrains étudiés.

**L'environnement humain et industriel** : les terrains se situent à proximité de plusieurs secteurs habités : le centre communal de Saint-Maximin et les hameaux des Dormants, de la Poterne, du Four à Chaux et de la Ronce. L'environnement industriel est également bien représenté autour de la carrière, avec le centre d'enfouissement technique de la SPAT, la coopérative CAABC, ainsi que des carrières.

---

## **2 – IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS**

◀ **Tableaux : Principaux risques et mesures mises en place par la société**

◀ **Tableau : Grille des scenarii**

---

## **3 – CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS**

Au regard de l'étude des dangers présentée, les risques significatifs concernent :

- ♦ La cuve de stockage d'hydrocarbures où :
  - la zone de dangers graves pour la vie humaine est située à 16,19 m de la paroi du bac ;
  - la zone de dangers significatifs pour la vie humaine est située à 21,86 m de la paroi du bac.
- ♦ La zone potentielle d'accident corporel représentée par :
  - toute l'aire d'évolution des engins au sein du site, l'ensemble des aires de circulation et l'aire de traitement et d'extraction ;
  - la zone proche des entrées du site (zone d'insertion dans le trafic ou zone d'entrée sur le site la plus accidentogène).

◀ **Illustration : Plan des zones à risques significatifs**

